



INSCRIPTIONS (2026– 2027)

AESM CHOLET

L'inscription en ligne via HELLOASSO est à privilégier,

www.aesmcholet.fr/adultes-inscription/



Points importants :

- À partir de la 2^{ème} année de pratique au sein du club, les personnes s'inscrivant à l'AESM et n'ayant pas de baudrier et/ou de chaussons devront s'acquitter de frais de location de ce matériel. La 1^{ère} année, pour ceux qui font le stage, le matériel est prêté.
- Le paiement des adhésions par chèque vacances ou coupons sport (ANCV) est accepté.
- Le document de la FFME ci-joint explique les différentes formules possibles d'assurance avec comme toujours, compléments et options éventuelles.
- A partir de la 3^{ème} personne d'une même famille (devant tous résider à la même adresse) le tarif est réduit de 33,5 € pour celle-ci.
- Pour des questions d'assurance, toute personne non licenciée se verra interdire la pratique de l'escalade et toutes autres activités du club (intérieur, comme extérieur). La licence de l'année précédente n'est plus valide après le 31/08 de l'année précédente.
- Certificat médical ou attestation de santé :
Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace licencié pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical datant de moins d'un an. Vous serez relancé à plusieurs reprises. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.

-> Un cours adulte est proposé le vendredi soir de 17h30 à 19h30 par Clément LECALLO, inscription en ligne obligatoire ici : <https://www.helloasso.com/associations/association-escalade-et-sports-de-montagne/evenements/inscription-cours-perf-vendredi>

Les inscriptions adultes peuvent se faire librement en cours d'année.

L'inscription est à envoyer à : **Alexis AUDINEAU, 11 rue du colonel Lebel 49300 CHOLET**

Avec les documents suivants :

- Fiche d'inscription
- Bulletin d'adhésion assurance
- Règlement par chèque ou chèque ANCV ou coupon ANCV à l'ordre de « AESM Cholet »

⚡⚡⚡ INFO LICENCE ⚡⚡⚡

Le club saisit en ligne votre inscription avec votre **adresse e-mail** ou votre **numéro de téléphone mobile** et dans le cadre de la procédure de dématérialisation engagée par la FFME, vos codes d'accès à l'espace licencié vous seront envoyés par e-mail ou texto dans les 24 heures. Vous imprimez votre licence, avec un accès à tout moment et partout.

Vous pouvez modifier tout au long de l'année sportive les informations vous concernant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Merci d'écrire lisiblement pour la saisie)

Nouvelle inscription ☐ Renouvellement ☐

Numéro de licence FFME : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

NOM DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE (avec code postal) : _____

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____ SEXE : _____ NATIONALITÉ : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TÉL : _____

Pour recevoir votre attestation de licence 2024-2025 et vos codes de connexion à l'espace licencié, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement)

adresse électronique : _____

et un numéro de téléphone portable : _____

Informations de santé : le certificat médical est obligatoire dans 3 cas de figure – autrement, l'attestation de santé suffit.

1. J'ai répondu par « oui » à au moins une question du questionnaire de santé adulte fourni par la FFME
2. Je pratique en compétition ski-alpinisme
3. Je pratique en compétition escalade (niveau à partir des 1/2 Finales Championnat France et Coupe de France)

☐ J'atteste ne pas être dans un des trois cas de figure ci-dessus et fournis une attestation de santé.

☐ Je suis dans l'un des trois cas de figure ci-dessus - je certifie fournir un certificat médical de non-contre-indication aux sports statutaires de la fédération, et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Certificat médical fourni (si concerné)

Certificat médical : loisir ☐ compétition ☐

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

Recevoir gratuitement la newsletter Direct'Infos : oui ☐ non ☐

Recevoir gratuitement la revue Grande Voix : oui ☐ non ☐

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'AESM.

Signature de l'adhérent :

Choix de la cotisation		
LICENCE	☒	PRIX
GRIMPEUR AUTONOME		148,50€
à partir du 1 ^{er} mars		123,50€
à partir du 1 ^{er} mai		100,50€
STAGE AUTONOMIE en ESCALADE		188,50€
Obligatoire pour les débutants		
à partir du 1 ^{er} mars		163,50€
à partir du 1 ^{er} mai		140,50€
Licence Encadrant		102,5€
ASSURANCE (voir notice d'assurance)		
« Sans assurance » responsabilité civile uniquement		+0€
« BASE »		+8€
« BASE + »		+11€
« BASE ++ »		+18 €
OPTION COMPLEMENTAIRE		
Ski de piste		+5€
Slackline - Highline		+5€
Trail		+10€
VTT		+30€
Protection agression		+1,70€
INDEMNITES JOURNALIERES		
IJ 1		+18€
IJ2		+30€
IJ3		+35€
LICENCE FAMILLE		
A partir de la 3 ^{ème} personne d'une même famille (même adresse)		
Indiquer noms et prénoms des autres membres :		
SUR la 3 ^e licence		-33,5€
-		-
Location matériel (annuel, à partir de la 2eme année)		
NB : Le matériel reste à la salle		
Baudrier		+10€
Chaussons		+15€
MONTANT TOTAL (Chèque à l'ordre de l'AESM Cholet)		

LES CERTIFICATS MEDICAUX :

Les certificats médicaux ne sont obligatoires que dans trois cas de figure :



Les certificats médicaux sont valables 3 ans. Pour un renouvellement de licence, le licencié doit pouvoir valider l'attestation de santé. À défaut, il fournit un nouveau certificat médical chaque saison.

Les autres cas de figure : l'attestation de santé suffit !



Le contrôle du certificat médical n'est plus obligatoire, mais les clubs doivent vérifier que leurs adhérents ont mis à jour leurs informations de santé sur myFFME et les relancer si besoin (dans myFFME → liste des adhérents → consulter la colonne de droite).

Il est rappelé que l'Alpinisme n'est plus soumis à l'obligation de présentation du certificat médical.